

**/ Rapport n° 5**

**Dissolution du budget annexe "pôle des services publics - Vénissy Maison du département"**

---

Madame, Monsieur,

Par délibération du 19 juin 2000, le Conseil municipal avait décidé d'ouvrir un budget annexe pour isoler l'opération de construction de la maison des services publics de Vénissy, consistant en la réalisation d'un pôle de services publics accueillant une mairie de quartier, un point Préfecture et une maison du Département.

Ce budget retraçait uniquement les flux financiers des travaux et non l'exploitation du bâtiment dont la gestion a été confiée à un syndic de copropriété (Ville / Métropole de Lyon).

Le budget n'est plus mouvementé depuis 2003.

En conséquence, il est proposé de supprimer ce budget annexe, ce qui nécessitera notamment de procéder au transfert de l'actif, du passif et du résultat sur le budget principal de la Ville en cours d'année.

Vu l'avis du Bureau municipal du 19 juin 2017 je vous demande donc de

- approuver la suppression au 31 décembre 2016 du budget annexe "Pôle de services publics - Vénissy Maison du Département" et son intégration dans le budget principal de la Ville
- accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation qui seront exécutées par le comptable public.

Le Maire,

**Michèle PICARD**